



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER – Secteur 6

Du 27 novembre 2015

Présents :

Elus : Mme Joëlle BATTESTINI, MM Patrick GUILLAUME, José MORALES.

Agents : Mme Carine PONTET Chef de la Police Municipale,
M. Julien FLORES Agent de Police Municipale,
M. Guy TEZIER Directeur des Services Techniques,
M. Sylvain CAMOIN Chargé de Mission Environnement/Aménagement du Territoire,
Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

La dernière rencontre des Conseils de Quartiers date de novembre 2014. Depuis cette date *des aménagements ont été faits dans le secteur:*

- Installation d'un plateau traversant à la Carraire de Bouire
- Aménagement du pluvial dans la partie basse des Playes
- 1^{ère} et 2^{ème} tranche de la voirie de Plan Redon prolongées en 2014
- Rognage de la bute au stop (Conseil Général), depuis la sortie en est facilitée.

LES GRANDS SUJETS:

LA 3^{ème} VOIE

Nous avons donné un avis favorable sur l'élaboration de la 3^{ème} voie, mais avec des réserves : aménagement de la voirie pour la pluie, murs anti bruit...

Le PLU devra être modifié pour tenir compte du nouveau tracé et il a été envisagé de faire une voie le long de l'autoroute pour rejoindre La Bouilladisse et La Destrousse. Ce n'est qu'un projet, rien n'est décidé.

L'ÉCHANGEUR DE BELCODÈNE

Il est programmé pour 2020. Les financements sont organisés. Le retard est dû à un changement d'emplacement de la sortie d'autoroute.

LE LYCÉE

Le lycée est repositionné sur la partie haute du terrain. Il y aura en contre bas des petits immeubles de l'éco-quartier un bassin de rétention. Certes il va y avoir en décembre les élections régionales qui pourraient changer les orientations prises jusqu'à aujourd'hui mais tel que prévu, ce lycée sera un lycée général de 900 élèves à vocation « énergies renouvelables ».

Le lycée est une opportunité car il apporte l'assainissement, les installations notamment sportives.

ECO-QUARTIER DE LA CHAPELLE

Le Conseil Général a présenté plusieurs scénarii concernant l'aménagement de la RD 45. Elle devrait être en service le 2^{ème} semestre 2018.

Le projet retenu sera celui qui aura le moins d'impact.

Il y aura une zone à habitations plus une piscine intercommunale.

70 logements sont prévus pour 2017, la construction des autres habitations s'échelonne jusqu'en 2023. Le projet sera bientôt disponible après délibération en conseil municipal sur le site web.

LE VAL'TRAM

La mise en service est prévue pour fin 2019.

Un survol de la voie en hélicoptère permettra de faire une implantation plus précise des ouvrages d'art.



LES GRANDS PROJETS:

LE PLU

La présentation du PADD est l'initiatrice du PLU dans l'esprit de la loi ALUR.
Le raccordement à l'assainissement impacte essentiellement la constructibilité.
La loi ALUR incite à densifier les zones déjà urbanisées.

Question : En zone NB3 pour faire 2 maisons on me demande de faire une division foncière ?

Réponse : C'est parce que c'est une zone à 10 000 m². On peut faire une maison avec 2 logements (170 m²). C'est la seule façon d'optimiser les terrains.

Question : Il y a un problème de hauteur, nous sommes limités.

Réponse : Les risques ont été identifiés. Pour chaque construction, la DREAL consulte les dossiers.

Question : Peut-on être en zone U ?

Réponse : Non car ce n'est pas relié à un réseau d'assainissement.

Question : Aux Playes, pourquoi avoir pris 5m chez moi et ne pas prendre chez le voisin ? Pourquoi garder la chicane ?

Réponse : Quand on envisage l'élargissement des routes, le tracé qui est fait est celui qui est le plus efficient. Les cessions gratuites n'existent plus aujourd'hui.

Question : Qu'en est-il du terrain cédé à la Mairie ?

Réponse : Il n'est pas impossible que nous élargissions cette voie à moyen terme.

LA MÉTROPOLE

En 2016 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera peut-être augmentée.

Question : Chaque année je dois justifier que je n'habite pas sur le terrain que je possède.

Réponse : S'il s'agit d'une petite construction, la Police Municipale peut faire le constat qu'elle n'est pas habitée et pas habitable pour les impôts (taxe d'habitation).

Question : Est-il vrai qu'avec la Métropole il n'y aura plus d'administré mais que des élus à la Commission des Impôts ?

Réponse : La Commission des Impôts existera toujours, mais à une autre échelle. Le Maire représentera la commune. Quelle que soit la commune, il y aura un représentant. L'AGGLO ne disparaît pas. Elle mute et deviendra Conseil de Territoire. Cela va permettre à la Métropole de se mettre en place. Donc pas trop de changement dans les prochaines années jusqu'en 2020. Les élus continuent de se battre pour le maintien de la gratuité des transports.

Question : Le virage à la sortie de l'oratoire est dangereux. Que comptez-vous faire ?

Réponse : Suite aux orages, nous avons pris du retard. Nous avons pris en charge, en priorité, la gestion des eaux pluviales pour éviter les inondations.

Question : Avec les véhicules qui remontent vers les Roquettes, cela est très dangereux.

Réponse : Ce secteur est à l'étude. Avec les travaux pour le Val'Tram, ce carrefour va être réaménagé.

Question : Le grand bus passe sur le pont, ne peut-on pas en mettre un plus petit ?

Réponse : Le car n'est pas grand. On ne peut pas en mettre un plus petit.



Question : Ce sont les camions qui cassent la voirie. Ne pourrait-on pas agir sur cette problématique ?

Réponse : Nous rencontrons un problème avec les GPS des livreurs qui les font passer par cet endroit. Les chauffeurs ne respectent pas la réglementation, ni les prescriptions de tonnage. Si nous agrandissons le chemin, il y aura plus de trafic, et la vitesse sera accrue. Nous allons travailler sur le chemin.

Question : Tous les réseaux vont-ils être enterrés ?

Réponse : Non, nous essayons d'enlever les poteaux qui sont gênants. Quand on enfouit, il faut demander aux propriétaires pour la partie privative. Cela est compliqué sur les villas individuelles.

LA SIGNALITIQUE

Ça avance, au fur à mesure des budgets.

L'OPERATION VOISINS VIGILANTS

Nous comptons mettre en place l'opération « Citoyens solidaires » qui consiste à relayer des informations à la Police Municipale, la Gendarmerie et aux habitants.

Pour cela, nous recherchons des riverains et des suppléants.

Dans chaque quartier des référents seraient chargés de participer à la sécurisation de notre village en signalant des véhicules suspects, des rodeurs, des rassemblements ou regroupements bruyants,... ou tout simplement de relayer des alertes météo. Cette initiative permettra de privilégier la prévention et l'avertissement afin de mieux travailler le relationnel entre Police, Gendarmerie et Référent. Les personnes qui désirent déposer leurs

Les candidatures sont à présenter à la Police Municipale. Dans chaque quartier il y aurait un référent et deux suppléants. Cette démarche est très sérieuse et bénéficie d'une convention avec la Préfecture.

Question : Les gendarmes font ce qu'ils peuvent mais il n'y a pas de suivi...

Réponse : Justement, ça va être traité autrement. Le référent de gendarmerie va orienter les interventions.

Question : Et s'il y a un problème avec une personne ?

Réponse : Ça c'est un problème de voisinage. Ce n'est pas pareil. Le but c'est de dissuader les cambriolages et que les gens se connaissent entre eux.

Question : Les sangliers font encore des dégâts.

Réponse : Nous avons fait trois interventions. Les riverains ont été prévus par des courriers laissés dans les boîtes aux lettres. Les battues administratives en journée vont être arrêtées.

C'est la société de chasse qui prend le relais. Les battues sont quantifiées avec des dates bien précises mais loin des habitations et pas chez les particuliers.

Si vous rencontrez encore des problèmes, des battues administratives seront organisées de nuit.

Question : Est-ce que le travail effectué a porté ses fruits ?

Réponse : Au niveau de la Police Municipale, nous avons beaucoup moins de plaintes.

Question : Est-ce que l'on peut rajouter un conteneur aux Playes, du côté de La Destrousse. Il faut trouver une place car il n'y a pas de visibilité.

Réponse : Nous allons voir avec les Services de l'AGGLO.

Question : Si un terrain n'est pas constructible, peut-on mettre une boîte aux lettres ?

Réponse : Oui.

La séance est levée à 20h10